

Sécurité de l'approvisionnement électrique en Suisse

10 propositions

Bien que le peuple ait clairement adopté la loi sur l'énergie le 21 mai 2017, sa mise en œuvre reste techniquement, économiquement et politiquement complètement en suspens.

La seule décision claire, et d'autant plus regrettable, est l'interdiction de la technologie nucléaire qui durera une génération. Il existe des contradictions entre le mandat constitutionnel de sécurité d'approvisionnement et cette loi sur l'énergie, qui ne fait qu'établir des objectifs désirables en matière de nouvelles énergies renouvelables.

Une stratégie n'est pourtant pas faite seulement d'objectifs, elle doit aussi décrire les moyens qui y mènent. Ceux-ci sont en l'état soit contreproductifs (subventions et privilège à l'injection), soit totalement absents (réglementation du marché, prélèvements incitatifs ou accords internationaux).

Un renouvellement ordonné de l'infrastructure électrique nécessite de longs délais et des conditions claires pour les investisseurs.

Dans notre étude il est expliqué en quoi la stratégie énergétique 2050 est techniquement précaire, économiquement insoutenable et, en fin de compte, vouée à l'échec politique. Pour une réorientation nécessaire nous présentons ici 10 propositions.

1 Améliorer les conditions cadre.

Il est nécessaire d'accepter qu'un approvisionnement électrique efficace ne soit pas totalement libéralisé, et qu'il ne soit pas davantage possible de le soumettre à une planification étatique. Une régulation cohérente de ce marché doit avoir pour seul but un approvisionnement sûr, tant à très court terme (opérations) qu'à très long terme (financement et infrastructures), tout en prenant soin que fonctionnent au mieux les principes de l'économie de marché.

2 Ne pas compter sur les importations de courant électrique.

En conséquence de la nouvelle loi, l'approvisionnement en électricité du pays devra compter sur des importations massives, nous soumettant ainsi à une forte dépendance extérieure et à la pression ou aux menaces de l'UE, tant sectorielles qu'institutionnelles. Il est d'ailleurs probable que les capacités de production des pays voisins ne soient pas disponibles aux moments où nous en aurions besoin.

3 Centrales à gaz indispensables dans notre pays.

Il découle du point précédent que le non renouvellement des centrales nucléaires ainsi que la croissance prévisible de la demande devront être compensés par l'implantation de plusieurs grosses centrales à gaz dans notre pays. Il est urgent de créer un cadre légal qui en facilitera la planification afin que des investisseurs puissent s'y intéresser à temps et que des projets concrets puissent être lancés.

4 Cessation du privilège d'injection dans le réseau des productions intermittentes.

Le privilège à l'injection dans le réseau des productions photovoltaïques, éoliennes et d'autres sources intermittentes d'énergie doit cesser. La distorsion du marché qui en résulte crée une situation de concurrence inéquitable qui pèjore en particulier les ressources hydrauliques.

5 Grever les productions intermittentes des coûts additionnels qu'elles entraînent.

Les coûts liés au transport et stockage des productions momentanément excédentaires des sources intermittentes doivent être supportés par les producteurs concernés et non simplement reportés aux consommateurs comme si de rien n'était, au titre de « supplément de réseau ». La réalité des coûts est la condition préalable à une vraie maturité et à une réelle compétitivité technologique.



La coordination de la production et des importations d'électricité à l'aide de grands barrages et d'unités de transformation centralisées ou décentralisées nécessite inévitablement un réseau centralisé. Seuls quelques maisons familiales ou petites entreprises peuvent imaginer vivre dans des niches énergétiques quasi autarciques.

**Rejeter l'illusion
d'une
décentralisation
généralisée de
l'approvisionnement.** 6

Les activités des distributeurs locaux (du dernier kilomètre) ne doivent être autorisées qu'à la condition qu'une garantie de permanence dans la disponibilité de l'électricité soit donnée à tous leurs clients, au prix de lourdes sanctions en cas de manquement (coupures de courant de quelque durée que ce soit). La pratique d'un trading opportuniste dans un marché libéralisé ne suffira pas.

**Rendre les sociétés
de distribution
responsables de la
sécurité de
l'approvisionnement.** 7

L'utilisation généralisée et durable de méthodes incitatives ou de contrainte telles que les subventionnements directs ou indirects, les taxes spécifiques, ou les abattements fiscaux est à proscrire car l'expérience montre que cela s'avère toujours contreproductif.

**Mettre fin aux
subventions et
avantages fiscaux.** 8

Interdire ou prescrire l'emploi d'une technologie s'apparente à de l'obscurantisme et, à terme, n'entraîne qu'ignorance et dépendance. La recherche et les développements du nucléaire de 4^{ème} et prochaines générations, de la fusion nucléaire et d'autres nouvelles technologies sont déjà en marche dans le reste du monde. Cette recherche et ces développements ne doivent pas être laissés en friche dans une Suisse qui construit sa prospérité sur ses savoir-faire technologiques.

**Les interdits et les
préférences
technologiques
n'ont pas place dans
une économie de
marché.** 9

La recherche et le développement peuvent et doivent être encouragés, en excluant cependant la promotion d'idées magiques ou de projets préférés pour leur rectitude politique ou dogmatique. Nos institutions scientifiques et technologiques savent très bien gérer tous types de R&D ; le domaine de l'énergie, dont celui de l'électricité, n'a pas à recevoir de traitements particuliers, moins rigoureux et très coûteux, de la part d'une administration qui s'avère aujourd'hui partielle, dogmatique et incompétente.

**Promotion d'une
gestion de R&D
responsable, sans
à priori politique.** 10





Dans un recueil récemment paru aux éditions Carnot-Cournot, revue est faite de la situation et des perspectives réelles pour un approvisionnement électrique sûr de notre pays.

Les auteurs arrivent à la conclusion que la stratégie énergétique 2050 ne pourra pas maintenir à long terme la sécurité d'approvisionnement qui existe encore aujourd'hui.

«Versorgungssicherheit – vom politischen Kurzschluss zum Blackout»

Schips Bernd und Silvio Borner (Hrsg.),

Carnot-Cournot-Verlag, Liestal, 2018 (220 pages).

Onze experts - économistes, physiciens, ingénieurs, chimistes et géologues - montrent dans leurs études que la stratégie énergétique 2050, telle qu'adoptée par le peuple le 21 mai 2017 avec la loi sur l'énergie, va échouer. Un des chapitres est en français. L'étude montre en particulier que, du point de vue technique, un approvisionnement électrique suffisant de la Suisse par l'hydraulique, le solaire et l'éolien n'est guère réalisable. En outre, le marché ne pourrait pas l'accepter et elle resterait économiquement non viable.

Carnot-Cournot-Netzwerk (CCN) est un Think-Tank dont les membres sont des représentants d'une société libérale et démocratique qui attribue à la personne la plus grande indépendance de choix et de décision. Nous sommes attachés à la liberté individuelle, à une concurrence ouverte et loyale, à des conditions cadres favorables aux diverses activités économiques, ainsi qu'à une intervention étatique minimale. Nous nous engageons pour que les décisions collectives et les programmes politiques fassent l'objet d'analyses d'impact.